

Mairie de Saint-Agnant près Crocq

Compte rendu
du Conseil municipal du 28 mai 2021

Ordre du jour selon convocation du 21 mai 2021 :

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du dernier procès-verbal
- Organisation des élections et tenue des 2 bureaux de vote des 21 et 27 juin prochain
- Situation du local commercial de la mairie
- Proposition d'un logo communal (2ème version)
- Finalisation de la procédure de la construction à réaliser dans le prolongement de l'aile gauche de la mairie (vu de face)
- Plantadis : demande d'achat de terrain par M. Dutheil / position de M. Mme Massacrier
- Défense et Sécurité incendie : villages ; exploitations agricoles, caserne Crocq
- Participation de la commune aux dépenses péri-scolaires de Crocq
- Délibération 2 relative à la restauration des objets d'art situés dans l'église
- Désignation d'un délégué en charge de la protection des données
- Délibération sur la prise de compétence « mobilité » par la Com Com
- Informations diverses : situation sanitaire, SIAEPA, voirie /entretien des routes, GSF
- Questions à la demande des participants

Étaient présents : BOISSON Marie-Edith, BOURGNINAUD Hélène, CHAUSSAT Jean-Christophe, DUBET Jacques, KLEIN Mario, TIXIER Christine, TIXIER Jean-Michel, VERNY Laurent et WELZER Jean-Paul.

Absent : CHAUSSAT Vincent

Excusée : HEISTEEG Claire

Secrétaire de séance : TIXIER Jean-Michel

Le Maire ouvre la séance à 20h00

- **Organisation des élections et tenue des 2 bureaux de vote des 21 et 27 juin prochain**

Il est rappelé que la préfecture, comme indiqué dans la note du ministère que les scrutateurs doivent être vaccinés ou avoir été testés ; cela pourra être fait sous la forme d'un autotest le jour même

Le tableau des permanences pour chaque tour des élections est complété. J-P WELZER et J-M TIXIER sont désignés président et secrétaire et assureront les éventuels désistements et se rendront disponibles pour les 2 journées des élections.

- **Situation du local commercial :**

Le conseil prend acte de la décision de Franck Soucasse d'arrêter l'exploitation du restaurant.

Il est décidé que les mois 2021 du bail ne seront pas facturés, mais qu'en conséquence les locaux seront disponibles dès le 1 Juin. Dans ces conditions, le conseil municipal approuve, à l'unanimité la décision de ne pas lui réclamer les loyers restant à courir pour la période sus-indiquée.

En revanche l'arriéré de paiement (de 2000€ euros environ) sera bien exigé et fera l'objet d'un traitement « normal » par le Trésor Public

- **Proposition d'un logo communal (2ème version)**

Le logo présenté est adopté à l'unanimité et figurera donc désormais sur tous les documents officiels.

- **Projet annexe mairie**

La prochaine étape est la désignation d'un architecte maître d'œuvre, après appel d'offre d'au moins 3 candidats ; Après délibération il est décidé à l'unanimité de donner délégation au maire pour le choix de l'architecte suite à cet appel d'offre qui sera fait courant Juin

Il est aussi décidé, à l'unanimité, de ne pas se mettre en recherche d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. En revanche il n'a pas été possible de décider de l'intérêt de contracter une assurance pour dommage d'ouvrage ; JPW doit transmettre un document qui explique la couverture des risques d'une telle assurance ;

- **Demande d'achat de terrain à Plantadis par M. DUTHEIL**

M. WELZER lit le courrier reçu de M. et Mme MASSACRIER concernant leur position sur la demande d'achat de M. et Mme DUTHEIL. A ce stade le conseil ne prend pas de décision et J. Dubet se rendra sur place pour mieux comprendre les diverses propositions.

- **Défense et Sécurité incendie :**

- Présentation rapide des diverses rencontres avec les spécialistes
- En synthèse il est rappelé que la mairie a une obligation vis-à-vis des particuliers de mettre en place des moyens incendies (15 M3 par heure pendant 2 heures) pour leurs résidences. Les particuliers eux sont responsables de la mise en place des moyens pour la protection des bâtiments professionnels et agricoles.
- Il est décidé qu'il sera établi un plan triennal de mise en place de bornes ou de bâches et que ce plan sera construit en partenariat avec Véolia et le SDIS.
- Coût d'un poteau incendie : environ 3 000€

Décision de participation financière de la commune à l'agrandissement de la caserne des pompiers de Crocq.

- **Participation aux frais périscolaires de l'école de Crocq en tant que commune d'élèves résidents**

Il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation des communes d'enfants résidents de participer aux frais périscolaires supportés par la commune d'accueil

Une participation pourrait cependant être envisagée mais pour ce faire le conseil décide qu'il soit demandé à la commune de Crocq de mieux préciser le détail des dépenses et des recettes qui justifie cette demande

- **Demande de subvention LEADER concernant la rénovation intérieure de l'Eglise**

Le conseil municipal décide de retenir :

- pour la rénovation des objets d'arts : les devis de la SARL A l'œuvre de L'Art pour un montant global de 25 850.00 € HT

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention au titre du programme européen LEADER.

Sur cette base, le plan de financement serait alors le suivant :

Montant total rénovation boiseries + objets d'art HT	25 850.00 €
Reliquat Fondation du patrimoine	6 110.71 €
Appel au mécénat populaire	?
Auto financement HT	19 739.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité

- Approuve ce projet tel qu'il est présenté,
- Autorise le Maire à lancer toute souscription publique, faisant appel au Mécénat populaire et au Mécénat d'Entreprise, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine,
- Autorise le Maire à solliciter toute autre aide financière et subventionnement sur fonds européens notamment
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

- **Désignation d'un délégué chargé de la protection des données**

Suite à la mise en place d'un règlement général sur la protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, les collectivités doivent désigner un délégué à la protection des données.

Le conseil municipal, désigne M. Jean-Michel TIXIER comme délégué à la protection des données.

- **Prise de compétences « mobilité » par la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine.**

En date du 20 mars 2021 la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine a décidé la prise de la compétence « mobilité ». A partir de cette date, les communes membres ont 3 mois pour se prononcer sur cette prise de compétence.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette prise de compétence par la communauté de communes.

- **Demande de subvention au titre de la DETR 2021 concernant la mise en accessibilité du logement communal occupé par Mme Laplanche.**

Monsieur le Maire explique que suite à une visite de la MDPH, la salle de bain avec baignoire du logement de Mme LAPLANCHE, personne à mobilité réduite, n'est pas adaptée. Il conviendrait, dans un souci d'accessibilité, de supprimer la baignoire et de mettre une douche aménagée à la place.

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de 35 % au titre de la DETR 2021.

Sur cette base, le plan de financement serait alors le suivant :

Montant total HT	4 106.31 €
DETR 2021 (35%)	1 437.21 €
Auto financement HT	2 669.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité

- **approuve** ce projet tel qu'il est présenté, ainsi que le plan de financement,
- **sollicite** le bénéfice de la subvention DETR 2021 au taux de 35% et charge le Maire de faire effectuer dès que possible les différentes phases de la procédure, sous réserve de l'attribution de cette subvention.
- **autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- **Changement de la nomenclature comptable à partir du 1^{er} janvier 2022**

Afin d'anticiper le changement de la nomenclature comptable, nous pouvons choisir d'être « commune test » à partir de janvier 2022 sachant que la mise en place pour toutes les communes sera janvier 2023.

Ce changement consiste en une mise aux normes européennes de la nomenclature.

Après délibération, le conseil municipal valide le changement de la nomenclature comptable à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 sous réserve que l'éditeur de notre logiciel soit prêt à la même date.

- **Questions diverses évoquées**

- *Situation sanitaire*
- *SIAEPA*
- *Voirie : entretien des routes*
- *ACCA : local de chasse*

- **Questions à la demande des participants**

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

Vu la secrétaire – Vu le maire